

LES COMPTES DE LA SANTÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, 2010-2015

Les comptes de la santé fournissent une estimation de la consommation finale de soins de santé en Polynésie française et des financements correspondants : la Caisse de Prévoyance Sociale (branche assurance maladie), le Pays, l'Etat, les ménages et autres financeurs. La part des assurances complémentaires n'a pu être analysée dans ce rapport.

Les données de ce rapport correspondent aux données des années 2010 à 2015. Elles ont été récoltées à travers diverses sources telles que la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), les entités publiques et privées. Les chiffres des prestataires sont calculés sur la base de la part remboursée par la CPS et en fonction du taux de remboursement. La méthodologie adoptée dans l'analyse de ces comptes est basée sur celle de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

En 2015, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), référant à la valeur totale des biens et services qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé est évaluée à 66,4 milliards FCFP, soit près de 244 000 FCFP par habitant. La CSBM représente ainsi 12% du PIB nominal en 2015. Sur la période 2010 à 2014, le rythme de croissance de la CSBM était lent : il était de -0,4% en 2011 puis 1,1% en 2012 et 1,5% en 2013 avant de ralentir en 2014 à moins d'1%. Néanmoins, il est légèrement plus élevé en 2015 à 1,9%. Cette dépense est financée à 81,6% par la Caisse de Prévoyance Sociale. Cette part a diminué sur la période 2010 à 2014, passant de 84,2% à 81,6%. Le Pays prend en charge 5,9% de la consommation de soins et de biens médicaux et l'Etat prend en charge 1,2%. La part des ménages représente 7,5% en 2015 et celle des autres financeurs (Sécurité sociale et redevances des médecins) est de 3,8%. La part des assurances complémentaires n'est pas évaluée dans ce rapport.

Quant à la dépense courante de santé, soit la somme de toutes les dépenses courantes engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé, elle s'élève à 79,4 milliards FCFP en 2015 et représente 14,4% du PIB. Plus précisément, la dépense courante de

santé comprend la consommation de soins et de biens médicaux, les soins de longue durée, les indemnités journalières, les dépenses de prévention, les dépenses en faveur du système de soins et les coûts de gestion du système de santé.